



Conseil du 20^e arrondissement

Séance du 13 juin 2024

Vœu proposé par Geneviève Garrigos, Hamidou Samaké et les élu.e.s du Groupe Paris en Commun, relatif à la création d'un monument en mémoire du Génocide de Srebrenica

En juillet 1995, l'armée serbe de Bosnie a envahi Srebrenica, qui avait été déclarée zone de sécurité par le Conseil de sécurité, et y a brutalement assassiné des milliers d'hommes et d'adolescents et expulsé 20.000 personnes de la ville. Une petite unité légèrement armée de soldats de la paix néerlandais, sous le drapeau de l'ONU, n'a pas pu résister aux forces serbes de Bosnie ;

Considérant que le massacre de Srebrenica a marqué l'un des chapitres les plus sombres de la guerre qui a eu lieu après l'éclatement de l'ex-Yougoslavie ;

Considérant que les meurtres brutaux de musulmans bosniaques à Srebrenica par l'armée de la Republika Srpska ont été reconnus comme un acte de génocide par la Cour internationale de Justice (CIJ) ainsi que par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ;

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné jeudi le 11 juillet Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide de Srebrenica en 1995, au cours duquel au moins 8.372 personnes ont été tuées, des milliers de personnes ont été déplacées et des communautés entières ont été détruites ;

Considérant que l'Assemblée a demandé que soit établi un programme de sensibilisation sur le génocide de Srebrenica en préparation du 30e anniversaire l'année prochaine ;

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies a en outre condamné toute négation du génocide de Srebrenica en tant qu'événement historique et a appelé les États membres à préserver les faits établis, notamment par le biais de leurs systèmes éducatifs, afin d'empêcher le déni et la déformation ainsi que tout génocide à l'avenir ;

Considérant que la Ville de Paris est engagée dans le respect et la promotion des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et notamment la prévention des crimes de guerre, contre l'humanité et de génocide ;

Considérant que le 20^e arrondissement a déjà une rue nommée « Srebrenica » en hommage aux victimes de ce génocide mais qu'aucun

lieu de mémoire ne permet le recueillement des survivants et des familles de victimes, la commémoration de la journée internationale adoptée par l'Assemblée des Nations Unies ou la sensibilisation pour la prévention des génocides ;

Sur proposition de Geneviève Garrigos, Hamidou Samaké et les élu.e.s du groupe *Paris en Commun*, le Conseil de 20^e arrondissement émet le vœu que :

- **Le 20^e arrondissement héberge un monument à la mémoire du Génocide de Srebrenica et qu'il puisse être inauguré à l'occasion de la commémoration internationale du 30^e anniversaire de ce génocide.**